



Commune de Beauvechain Installation du nouveau Conseil communal

Lundi 2 décembre 2024

La séance d'installation du conseil communal, issu des élections communales, a lieu le premier lundi de décembre qui suit les élections.

Après avoir pris connaissance de l'arrêté de validation des élections, Madame Carole Ghiot, Bourgmestre sortante réélue, a prêté serment en premier lieu entre les mains de Madame Brigitte Wiaux, échevine sortante réélue, la plus élevée en rang. Ainsi installée dans ses fonctions de Conseillère communale, Madame Ghiot a reçu la prestation de serment des nouveaux conseillers dans l'ordre alphabétique.

Il avait au préalable fallu vérifier que les élus remplissaient toujours les conditions d'éligibilité et ne se trouvaient dans aucun cas d'incompatibilité prévu par le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Madame Evelyne Schellekens, candidate élue sur la liste B. Ensemble ayant renoncé à son mandat, Madame Marie-José Frix, première suppléante par ordre utile (re)devient Conseillère communale.

Monsieur Benjamin GOES, absent excusé, n'a pas prêté serment et n'a donc pas pu être installé dans ses fonctions de conseiller communal.

Ainsi, le Conseil communal de Beauvechain, comportant 19 sièges au total, est à présent composé comme suit :

B. Ensemble (14 sièges) :

Louise Arbalestrie (indépendante), Valentin De Vos (MR), Marie-José Frix (Engagés), Carole Ghiot (MR), Freddy Gilson(PS), Aurélien Hennebel (MR), Alain Jacques (indépendant), Monique Lemaire-Noël (PS), Moustapha Nassiri (MR), Lionel Rouget (MR), Anne-Marie Vancaster (MR), Bruno Van de Castele (Engagés), Brigitte Wiaux (Engagés).

B.a.V (4 sièges) :

Jérôme Cogels, Quentin Franchimont, Marie Gendebien-Héger, Claude Snaps (indépendants).

ECOLO-GROEN (1 siège) :

Mary van Overbeke (Ecolo)

Le nombre de sièges est déterminé par le nombre d'habitants.



La séance s'est poursuivie avec le premier vote du Conseil communal, qui concerne l'adoption du pacte de majorité. Le pacte de majorité reprend l'identité du Bourgmestre, des échevins et du Président du CPAS pressenti. Il doit être déposé dans les mains de la Directrice générale et porté à la connaissance des citoyens.

Deux pactes de majorité ont été déposés par le groupe politique B. ENSEMBLE. Un premier projet de pacte a été déposé le 08 novembre 2024 et reprenait Monsieur Benjamin Goes comme Président du CPAS pressenti.

Après de longues négociations, le pacte de majorité provincial a, quant à lui, finalement été déposé le 20 novembre 2024 en y incluant Monsieur Benjamin Goes au sein du Collège provincial.

Afin d'éviter toute incompatibilité (Président du CPAS et député provincial), un nouveau pacte de majorité a été déposé le 22 novembre 2024 en remplaçant l'identité du Président du CPAS pressenti par Madame Monique Lemaire-Noël.

C'est ce deuxième pacte qui a été approuvé ce lundi soir à 13 voix pour et 5 abstentions (B.a.V. et Ecolo-Groen).

Une fois le pacte de majorité voté, le Collège communal, organe exécutif de la Commune de Beauvechain, est composé et ses membres sont amenés à prêter serment : Carole Ghiot, Brigitte Wiaux, Moustapha Nassiri, Alain Jacques, Valentin De Vos. Monique Lemaire-Noël prêterait serment après son installation en tant que Présidente du CPAS.

Les règles relatives à la répartition des sièges au Conseil de l'Action Sociale entre les groupes politiques représentés au Conseil communal sont déterminées par l'article 10 de la Loi organique. Sur les 9 sièges, 7 reviennent à la liste B. Ensemble et 2 à B.a.V. Les candidats proposés par les 2 listes sont élus de plein droit Conseillers de l'Action sociale :

B. Ensemble : Monique Lemaire-Noël, Adrien Minet, Frédéric Heyneman, José Degrève, Marie-Françoise Boeur, Chloé Evrard, Jean-Pierre Briké.

B.a.V : Sophie Van Cutsem et Guibert Catoire.

Pour suivre, les conseillers communaux ont élu les membres du Conseil de police : Monsieur Quentin Franchimont, Madame Anne-Marie Vancaster et Monsieur Bruno Van de Castele sont membres effectifs.

Les votes se poursuivent avec l'élection du Président du Conseil. Monsieur Lionel Rouget, candidat proposé par la majorité, obtenant 13 voix pour, 4 voix contre (B.a.V.) et une abstention (Ecolo-Groen), succède à Madame Anne-Marie Vancaster et reprend la présidence de la séance.

Le Conseil communal arrête ensuite le tableau de préséance des conseillers communaux ainsi que la composition politique définitive du Conseil communal : 6 indépendants, 6 MR, 4 Engagés, 2 PS et 1 ECOLO.

Marchés publics

Afin de simplifier la prise de décisions au sein de la commune, notamment pour certains marchés publics et concessions pour lesquels un besoin de célérité se fait sentir, et éviter ainsi de surcharger le conseil, il est permis au Conseil communal de déléguer des tâches de gestion pour se concentrer sur des dossiers plus importants stratégiquement. À 14 voix pour (B.Ensemble et Ecolo-Groen) et 4 voix contre (B.a.V.), différentes délégations sont données à la Directrice générale (ex : marchés de moins de 2.500 €) ainsi qu'au Collège communal (ex : marchés inférieurs à 30.000 €).

Le Conseil communal décide également de donner délégation au Collège communal en matière d'engagement et de licenciement du personnel communal contractuel à 14 voix pour (B.Ensemble et Ecolo-Groen) et 4 voix contre (B.a.V.), et pour l'octroi de subventions figurant nominativement au budget, des subventions en nature, des subventions motivées par l'urgence ou en raison de circonstances impérieuses et imprévues (14 voix pour - B.Ensemble et Ecolo-Groen et 4 voix contre - B.a.V.).

Depuis le 1er octobre 2023, en application du décret du 18 mai 2022 relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, les citoyens peuvent, en plus de l'ordre du jour, consulter les projets des décisions qui seront prises par le Conseil communal en séance publique, leur permettant ainsi de participer davantage à la vie locale -> <https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal/seances-du-conseil>

Pour rappel, le public est le bienvenu pour assister aux échanges !